

02 8 - 2 0 2 2

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

ID : 030-213000094-20221012-22_28_ATTRIBV14-DE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALZON**

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

Date de convocation :

6 octobre 2022

Date d'affichage :

6 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, mercredi 12 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Gérard COURTY, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS.

Secrétaire de séance : Alain BOUTONNET

OBJET : ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire informe du départ du locataire de la villa des Lauriers n°4 au 1^{er} octobre 2022 et qu'il convient de réattribuer ce logement à compter du 1^{er} novembre 2022.

Trois candidatures ont été étudiées lors de la réunion de la commission logement du 3 octobre qui rends compte de ses travaux. L'attribution du logement est faite à bulletin secret. A l'issue du vote, le logement est attribué à :

Villa n° 4 les lauriers : GRZYB Sabine - 620 € - à partir du 1^{er} novembre 22

Le montant du loyer sera réévalué le 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'entrée de ce locataire dans la location susnommée à compter de la date indiquée,

APPROUVE le montant du loyer indiqué,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le bail de location.

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du _____ au _____.

Envoi au contrôle de légalité le :